



FKS CSSP CSP

Rapport annuel 2022

Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP

FAITS ISSUS DE L'EXERCICE 2022

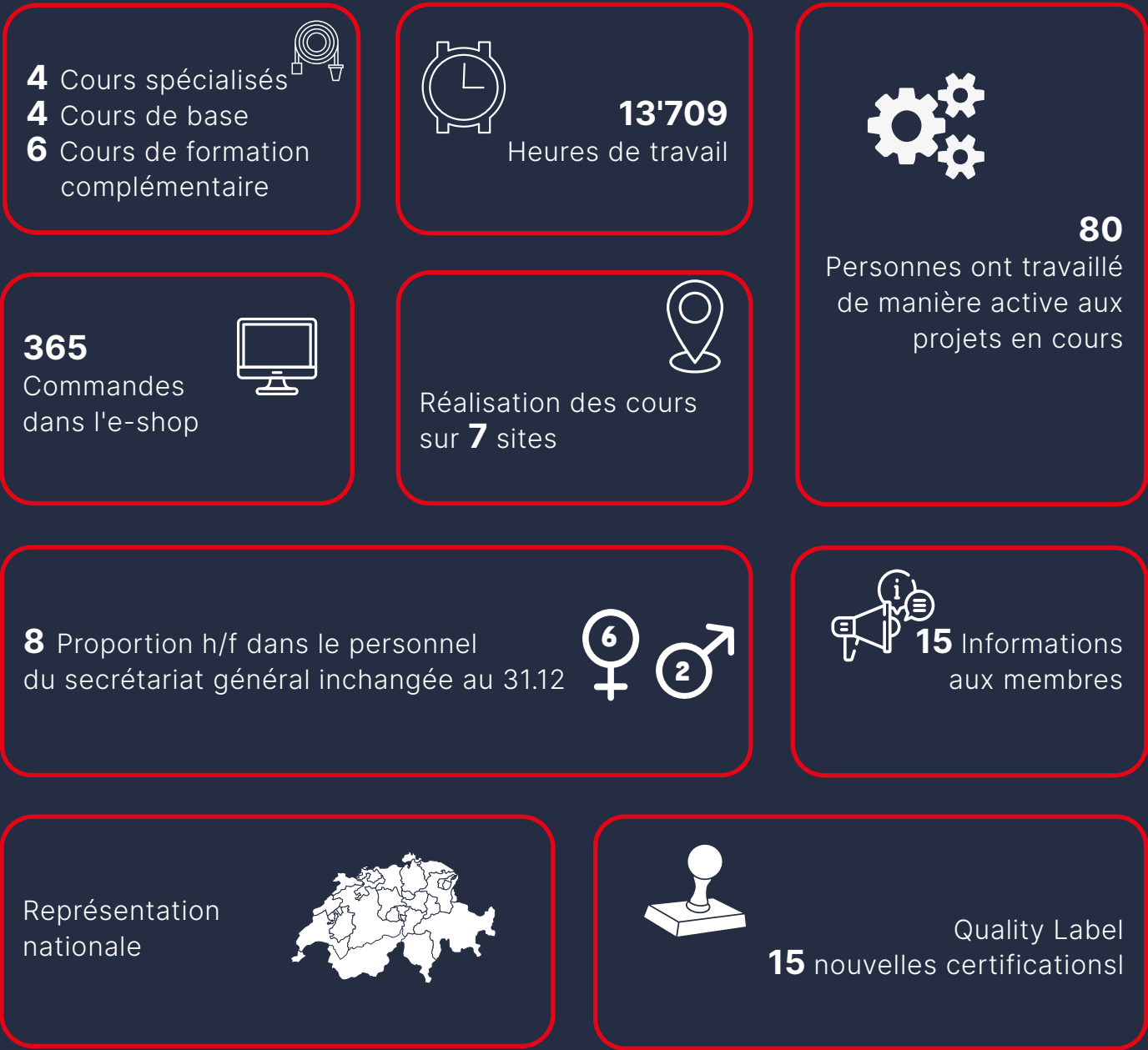


TABLE DES MATIÈRES

FAITS ISSUS DE L'EXERCICE 2022	02
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022	04
STRATÉGIE CSSP 2022-2025	06
DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA CSSP	07
PROJETS RÉALISÉS EN 2022	10
DOMAINE DES COURS	12
QUALITY LABEL	14
STATISTIQUE DES SAPEURS-POMPIER	15
CHIFFRES ET FAITS	18
PERSONNEL	20

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

Chères lectrices, chers lecteurs,

Après deux années de pandémie, 2022 a été l'année du retour à la normale. Nous avons pu organiser tous les cours comme prévu, sans mesures de protection supplémentaires, et travailler aux projets comme d'ordinaire. De même, il nous a été possible de poursuivre avec succès la collaboration avec les partenaires, la représentation des intérêts politiques et le travail dans les différents champs d'activité de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Nous continuons à pratiquer les nouvelles formes de collaboration définies pendant la pandémie, lesquelles sont appelées à rester, à l'avenir également, un précieux complément au contact personnel.

Nous profitons de l'occasion pour remercier à nouveau les instances des sapeurs-pompiers et tous nos partenaires pour leur agréable et constructive collaboration. Seul un travail commun nous permettra de faire avancer le domaine des sapeurs-pompiers en Suisse et la Principauté du Liechtenstein et d'apporter ainsi une contribution essentielle pour que les sapeurs-pompiers soient présents, avec nos organisations partenaires, pour protéger la population suisse lorsqu'elle en a besoin.

Nous remercions particulièrement les collaborateurs du secrétariat général pour leur engagement infatigable en faveur de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, et donc pour le bien-être des sapeurs-pompiers.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport!



Petra Prévôt
Secrétaire général CSSP



Richard Schärer
Président CSSP



STRATÉGIE CSSP 2022-2025

Le déploiement de la stratégie CSSP 2022-2025 adoptée fin 2021 progresse conformément au calendrier.

Suite au développement de l'organisation en 2016 et à une phase de première mise en place de la nouvelle organisation, le développement stratégique de la CSSP a été défini avec la stratégie 2018-2021, qui était consacrée aux thèmes prioritaires suivants:

- » **Conception de l'avenir du domaine des sapeurs-pompiers suisse**
- » **Uniformisation des instances des sapeurs-pompiers**
- » **Développement des compétences en matière de techniques d'information et de communication (TIC) / numérisation**
- » **Professionnalisation de la gestion des thèmes et des partenaires**
- » **Optimisation de l'organisation et de la communication**
- » **Renforcement de la communauté des instances des sapeurs-pompiers**

La mise en œuvre de la stratégie 2018-2021 a été vérifiée à plusieurs reprises par le comité. Il a alors été constaté que la finalisation de la Conception des sapeurs-pompiers 2030 permettait de faire un premier pas vers une conception commune de l'avenir du domaine des sapeurs-pompiers en Suisse. L'uniformisation des instances des sapeurs-pompiers et le renforcement de leur communauté ont été entrepris. Il a toutefois été constaté que tout ne devait pas nécessairement être uniformisé. En ce qui concerne le développement des compétences en matière de TIC / numérisation, il s'est avéré que les instances des sapeurs-pompiers n'avaient besoin ni de conseils ni de soutien. La gestion des thèmes et des partenaires a été mise en place avec succès au cours de la période de la stratégie 2018-2021. Enfin, l'organisation et la communication ont également été optimisées.

En 2021, le comité de la CSSP a examiné une nouvelle fois en détail la mise en œuvre de la stratégie 2018-2021, et a élaboré la nouvelle stratégie 2022-2025 dans le sens d'une évolution basée sur la stratégie précédente.

Les thèmes prioritaires suivants ont été définis pour la période de la stratégie 2022-2025:

- » **Conception de l'avenir du domaine des sapeurs-pompiers en Suisse**
- » **Renforcement du domaine des sapeurs-pompiers en Suisse**
- » **Promotion de la transformation numérique**
- » **Gestion des thèmes et des partenaires**



Auteure
Petra Prévôt

Le thème prioritaire «Conception de l'avenir du domaine des sapeurs-pompiers en Suisse» prend le relais du thème prioritaire correspondant de la période précédente de la stratégie et comprend essentiellement l'introduction et la mise en œuvre de la Conception des sapeurs-pompiers 2030. Le thème prioritaire «Renforcement du domaine des sapeurs-pompiers en Suisse» doit notamment permettre de mettre en évidence les synergies potentielles et de faciliter les échanges entre les instances.

Le thème prioritaire «Promotion de la transformation numérique» a quant à lui pour objectif de suivre l'évolution des changements technologiques. Cela doit se faire entre autres par la mise en réseau numérique des connaissances et des données, par le développement des processus de numérisation ainsi que par la représentation et l'application des intérêts des sapeurs-pompiers dans les projets de numérisation. Enfin, le thème prioritaire «Gestion des thèmes et des partenaires» doit permettre de poursuivre activement la gestion des thèmes et des partenaires mise en place au cours de la dernière période de la stratégie.

Au cours de l'exercice, un travail intensif a été mené sur le thème prioritaire «Gestion des thèmes et des partenaires». L'objectif de ce point stratégique consiste à renforcer la visibilité de la CSSP, afin qu'elle soit durablement perçue comme l'interlocutrice privilégiée pour toutes les questions touchant au service du feu à l'échelle nationale. Pour cela, un groupe de travail composé de membres du comité et de collaborateurs du secrétariat général a été constitué. Des objectifs de communication concrets ont été définis suite à une analyse de la situation initiale. Pour cela, les mesures et leurs voies de communication ont été déterminées en même temps. Ces mesures devront être mises en œuvre durant l'année à venir.

Le thème prioritaire «Promotion de la transformation numérique» a lui aussi donné lieu à la constitution d'un groupe de travail, et les premiers ateliers ont été organisés. Dans le cas de ce point stratégique, il était important de recenser d'abord les besoins des membres de la CSSP à tous les échelons. L'étape suivante consistera à évaluer ces besoins, établir des priorités puis définir des possibilités de mise en œuvre appropriées.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA CSSP



Auteure
Petra Prévôt

Dans de nombreuses affaires politiques, la CSSP coordonne les intérêts et les opinions des différentes instances des sapeurs-pompiers et les représente auprès de la Confédération, des tiers et des partenaires.

Procédure législative

En 2022, la CSSP a rédigé des modèles de prise de position dans différentes procédures de consultation à l'attention des instances et des partenaires intéressés. En outre, la CSSP a soumis à chaque fois une prise de position en son propre nom. Les thèmes les plus importants étaient les suivants:

Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)

Les modifications préoyaient pour l'essentiel d'assurer la disponibilité de la télécommunication basée sur la technologie 5G, dont l'importance ne cesse de croître. En concertation avec l'Organisation des appels d'urgence, un modèle de prise de position concernant cette procédure de consultation a été rédigé à l'attention des instances.

Loi sur la circulation routière

Au cours de l'exercice, la CSSP a pris position sur plusieurs amendements de la loi sur la circulation routière ou élaboré des modèles de prise de position à l'attention des instances.

Le travail mené dans le domaine de l'interdiction de circuler en camion s'est ensuite également soldé par un succès. Depuis le 01.01.2023, l'interdiction de circuler imposée aux camions en vertu de l'art. 19, al. 1, let. de l'OSR ne s'applique plus aux véhicules de sapeurs-pompiers.

La simplification de l'introduction des zones 30 a en revanche été acceptée sans réserve. La CSSP ne s'est pas fondamentalement opposée aux mesures de protection contre le bruit dans les zones résidentielles. Elle demandait toutefois, d'une part, que soient intégrées à l'ordonnance une dérogation à cette limite de vitesse pour les membres des sapeurs-pompiers, de la police et des services de sauvetage en intervention, ainsi que pour les corps de milice des sapeurs-pompiers se rendant au dépôt et, d'autre part, une restriction des mesures architectoniques visant au ralentissement lors de la création de nouvelles zones 30. L'absence d'une dérogation à la limitation de la vitesse dans les zones 30 pour les sapeurs-pompiers, la police et les services de sauvetage aurait des conséquences désastreuses sur les délais d'intervention, car les forces d'intervention mettraient plus longtemps à arriver à destination. Les sapeurs-pompiers de milice seraient même doublement affectés puisque c'est non seulement le trajet jusqu'au lieu d'intervention qui s'allongerait, mais également celui à

effectuer pour rallier le dépôt. Aujourd'hui déjà, la vitesse maximale autorisée peut être dépassée lors des courses officielles urgentes avec feux bleus et avertisseurs à deux sons alternés. Toutefois, le délit de chauffard défini à l'art. 90, al. 3 et 4 de la loi sur la circulation routière (LCR) s'applique également dans ces situations. Certaines villes ont commencé à introduire la limitation généralisée à 30 km/h de nuit sur l'ensemble de leur territoire. En fonction du lieu d'intervention, les sapeurs-pompiers ne sont dès lors plus en mesure de respecter le délai d'intervention requis fixé à dix ou quinze minutes. Si ce délai ne peut plus être respecté, cela finira tôt ou tard par coûter des vies. La simplification de l'introduction des zones 30 et l'extension probable des dites zones impliqueront sans doute des mesures architectoniques de ralentissement du trafic (par ex. seuils de ralentissement, îlots pour piétons). Des mesures de ce type iraient cependant à l'encontre de la dérogation sollicitée. Malgré une prise de position commune des sapeurs-pompiers, de la police et des services de sauvetage, les requêtes émises à l'occasion de cette procédure de consultation n'ont pas été prises en compte.

Toutefois, la CSSP a été consultée dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière, notamment source de discussions au sujet de l'art. 90, al. 3 et 4 de la LCR, relatif au délit de chauffard. En accord avec la police et les services de sauvetage, une dérogation a de nouveau été demandée. À la fin 2022, le Parlement paraissait disposé à approuver des allègements pour les conducteurs de véhicules à feux bleus.

Transports de marchandises dangereuses

La CSSP émet régulièrement son avis sur les modifications prévues dans le domaine du transport de marchandises dangereuses, que ce soit par voie routière ou ferroviaire.

Domaine ABC

Au cours de cet exercice, la CSSP a de nouveau pris position sur diverses modifications dans le domaine ABC.

Participation à des groupes de travail, organes et projets

Des représentants des instances des sapeurs-pompiers et du secrétariat général siègent dans différents groupes de travail, organes et projets pour y représenter les intérêts des instances et/ou des corps de sapeurs-pompiers. Les thèmes les plus importants sont les suivants:

Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence se compose des conseillers et conseillères d'État responsables des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers dans les cantons. Elle coordonne et traite les questions d'ordre politique, organisationnel, technique et financier qui sont d'un intérêt général pour les affaires militaires, la protection civile et les sapeurs-pompiers à titre de mission publique des cantons et de la Principauté de Liechtenstein. La CSSP est rattachée politiquement à la CG MPS et représentée au sein de son comité.

Commission fédérale de la prévention ABC

Cette commission est chargée, dans la prévention ABC, d'émettre des recommandations de manière indépendante relatives aux menaces et dangers nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques à l'intention du Conseil fédéral, des départements et des offices fédéraux suisses.

Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité

Elle est l'organe consultatif du Conseil fédéral pour toutes les questions se rapportant à la procédure d'alerte et aux télécommunications dans le domaine de la protection civile. Dans ce système, la coordination des intérêts concernés des cantons avec ceux de la Confédération constitue une mission importante.

Réseau national de sécurité (RNS)

Le RNS inclut tous les instruments de la politique de sécurité de la Confédération, des cantons et des communes. Ses organes (plateforme opérationnelle et politique) servent à consulter et coordonner les décisions, les moyens et mesures face aux défis communs de la politique de sécurité. La CSSP est présente dans la plateforme opérationnelle du RNS.

État des lieux ABC

Dans le cadre des prestations fournies par la Confédération et les cantons dans le domaine ABC, diverses questions restent en suspens. C'est pourquoi, la plateforme politique du Réseau national de sécurité (RNS) a chargé l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de mener un projet pour clarifier les responsabilités, les prestations et les déficits dans le domaine de la protection ABC ainsi que pour établir un descriptif des prestations de la Con-



fédération et des cantons dans la maîtrise d'événements ABC. Le groupe de travail, dont la CSSP fait partie, a clôturé sa mission en 2022. Désormais, les acteurs les plus variés prennent en charge les 16 déficits identifiés. La CSSP s'est proposée pour traiter le déficit 9 «Le personnel spécialisé en protection A, B ou C manque face aux événements majeurs».

Projet Prescriptions de protection incendie 2026 (PPI 2026)

L'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) a chargé l'Association des établissements cantonaux d'assurance-incendie (AEAI) de réviser les prescriptions de protection incendie suisses d'ici 2026 sur la base d'une approche axée sur le risque en visant une déréglementation, une simplification des prescriptions ainsi qu'une mise en œuvre plus uniforme. La CSSP participe à ce projet sur le plan technique et siège dans le comité de pilotage de projet.

Organisation des appels d'urgence

Pour coordonner et traiter en commun les thèmes concernant les appels d'urgence, les conférences spécialisées compétentes de trois organisations à feux bleus ont créé au début de 2020 l'Organisation des appels d'urgence. L'organisation se compose d'un comité de pilotage et de deux groupes d'échange d'expérience Technique et Tactique.

Le projet Modèle de référence, lancé en 2021 suite à plusieurs pannes survenues chez un opérateur téléphonique, a pu être clôturé au cours de l'exercice. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ce modèle de référence.

Par ailleurs, l'Organisation des appels d'urgence a achevé en 2022 la recommandation pour le déploiement du projet Next Generation 112 (NG112-CH, nouvelle génération appels d'urgence suisse) ainsi que la préparation des informations complémentaires nécessaires.

Groupe de travail Communication de sécurité

Les difficultés croissantes rencontrées dans le cadre des trois projets clés de télécommunication (Maintien de la valeur du réseau Polycom jusqu'en 2030, Système national d'échange de données sécurisé et Système de communication mobile sécurisé à large bande) ont amené la cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à faire appel durant l'exercice à un groupe de travail chargé de la communication de sécurité. Les objectifs du groupe de travail consistaient entre autres à promouvoir l'échange d'informations direct et transparent et à concevoir une structure d'accompagnement permanent de ces projets. La CSSP est membre de ce groupe de travail. Le travail a progressé rapidement au cours de l'exercice et touche maintenant à son terme.

Collaboration avec des partenaires

Au cours de l'exercice, la CSSP a de nouveau pratiqué un échange dynamique avec les organisations partenaires. Instituée en 2021, la participation du secrétaire général de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) au sein du comité, de la conférence des instances (CI) et de la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP) a porté ses fruits et s'est révélée extrêmement précieuse. Les échanges entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance immobilière (AECA) et la CSSP se sont intensifiés en 2022 dans divers domaines afin d'exploiter les synergies. Un partenariat constructif a été mis en place avec la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP) dans le cadre de divers organes et plates-formes communs aux niveaux stratégique, conceptuel ou opérationnel. De même, la collaboration avec les autres organisations à feux bleus, la police et les services de sauvetage a de nouveau été constructive et ciblée. Toutes les organisations à feux bleus continuent à se consacrer aux projets de la Confédération en matière de procédure d'alerte et de télécommunications, au système d'appels d'urgence ainsi qu'aux amendements de la loi sur la circulation routière. Il était et reste donc d'autant plus important de se concerter encore plus étroitement et de concentrer ainsi les forces.

PROJETS RÉALISÉS EN 2022

En 2022, plusieurs groupes de projet et de travail se sont consacrés à divers sujets, dont le remaniement du manuel ABC, du manuel pour le Service du matériel, du manuel d'Appel radio et d'alerte chez les sapeurs-pompiers ainsi que du règlement Connaissances de base. Cette liste n'est pas exhaustive. Au total, plus de 80 personnes ont participé aux tâches correspondantes dans les groupes de travail. La constitution de chaque groupe de projet avec le calendrier correspondant constitue une tâche importante et chronophage.



Auteur
Hans Gerber



Projet de l'OFAC Drones pour les organisations à feu bleu

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a décidé de ne pas appliquer les règles civiles lors de l'utilisation de drones dans l'intérêt public. En raison de l'évolution rapide de la technologie, du manque de normes internationales, mais aussi de la diffusion rapide des drones au sein des organisations à feu bleu, la réglementation des interventions par drone et une standardisation pour les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) s'imposent. L'objectif de l'OFAC est que le groupe de travail chargé des drones définisse les réglementations pour les AOSS. Tous les pilotes de drones des AOSS doivent en outre suivre la même formation. Des cours de perfectionnement et de spécialisation doivent également être proposés. Enfin, il est prévu d'élaborer un manuel d'exploitation qui traitera et réglementera des sujets importants. La Conférence des instances (CI) a décidé qu'en tant que représentante des sapeurs-pompiers, la CSSP participera au travail du groupe de projet aux côtés des services de police et de sauvetage aérien.



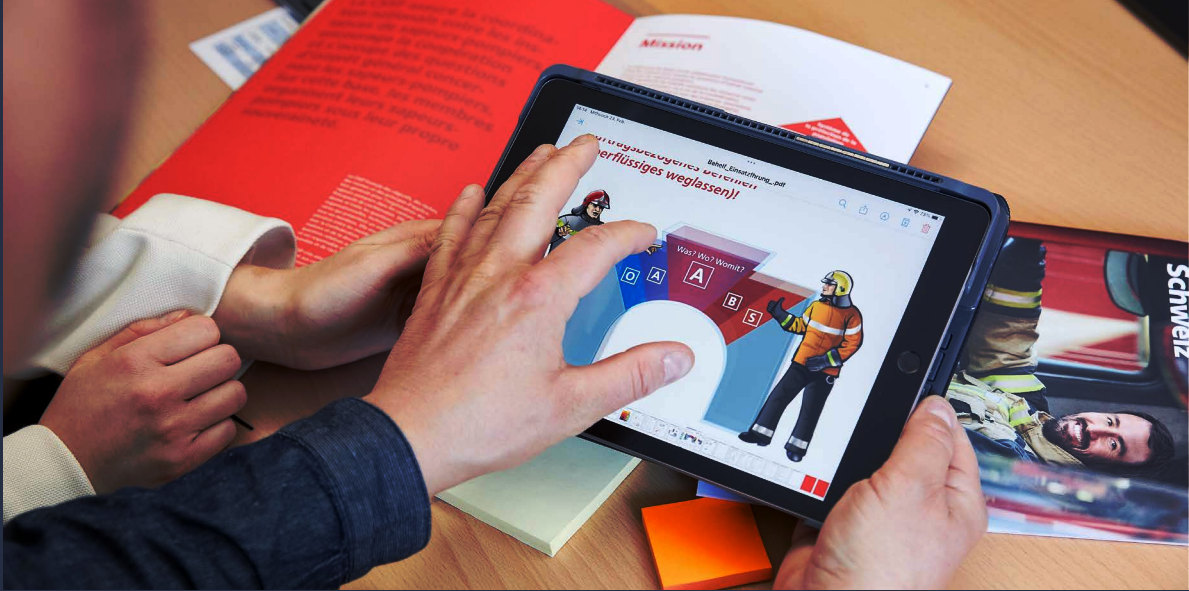
Apprentissage en ligne Cours de formation à la conduite d'événement majeur

En septembre, le cours remanié Conduite d'événement majeur a été organisé avec succès pour la première fois à Magglingen, avec 96 participants. Un apprentissage en ligne conçu comme préparation au cours a été créé en collaboration avec l'Institut Suisse de Police. Tous les participants devaient le suivre et le clôturer avant le cours. Dans ce contexte, le manuel Conduite d'événement majeur a également été mis à jour.



Règlement de la conduite d'intervention

Le travail de remaniement du Règlement de la conduite d'intervention a pu être clôturé. En novembre, le nouveau document a été adopté par la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers (CSISP) et est entré en vigueur. Il bénéficie de la nouvelle mise en page de la CSSP. Un chapitre consacré aux incendies de bâtiments et un autre à la formation ont été ajoutés. Divers graphiques ont été retravaillés.



Auteure
Petra Prévôt

Conception des sapeurs-pompiers 2030

Le travail sur ce nouveau document de base stratégique pour les sapeurs-pompiers, entamé en 2020 et poursuivi de manière intensive en 2021, a pu être clôturé en 2022.

Après nouveau remaniement de deux principes par le groupe de travail, la CI a promulgué la nouvelle conception en mars 2022. En mai 2022, celle-ci a ensuite été approuvée à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CG MPS et est entrée en vigueur.

Les dix principes «Conception des sapeurs-pompiers 2030» reposent sur diverses analyses, ils tiennent compte du travail effectué dans le domaine des Prescriptions de protection incendie 2026 (PPI 2026) et sont axés sur les champs d'action identifiés dans ce cadre. Concrètement, la

nouvelle conception englobe les tâches des sapeurs-pompiers, les objectifs de protection, l'organisation des corps de sapeurs-pompiers, la disponibilité des forces d'intervention, la procédure d'alerte et la préparation d'intervention, la coopération au niveau national avec les partenaires et les employeurs, de même que l'assurance-qualité.

La nouvelle conception définit des objectifs stratégiques selon le principe du plus grand dénominateur commun, fournit une garantie pour le bon fonctionnement du domaine des sapeurs-pompiers, et encourage à adopter un regard tourné vers l'avenir, à questionner les fondements juridiques actuels ainsi que les conditions générales, et à se préparer aux étapes suivantes. Lors de la mise en œuvre de la conception, les instances disposent bien entendu d'une marge de liberté permettant de tenir compte des spécificités cantonales.

Principes de la Conception Sapeurs-pompiers 2030



DOMAINE DES COURS

«Nos activités mises en veilleuse durant la pandémie de Covid ont repris de plus belle et nous avons pleinement apprécié l'année de cours, animés d'un nouvel élan.» L'enthousiasme qui se dégage de cette phrase était aussi nettement sensible chez les participants aux cours l'an dernier.

Les cours de l'année 2022 ont été placés sous le signe d'un nouveau départ et d'une fin. En quittant Frauenfeld TG pour Magglingen BE, le cours de formation à la conduite d'événement majeur a inauguré un nouveau format. De la même manière, le «CFC 06.23» à Tenero TI a clos avec succès la 3e étape des cours de formation complémentaire pour instructeurs.

En tout, 13 cours, 4 cours de cadre et un cours pilote ont permis à 415 participants au total de profiter de la riche expérience des 124 chefs de classe, coachs de classe et directeurs de cours. «1700»: tel est le nombre impressionnant de jours de cours que les participants ont investi au total dans leur carrière d'instructeur, et donc dans la formation initiale et complémentaire des sapeurs-pompiers. Le nombre de participants a baissé par rapport à l'année précédente, marquée par la compensation des «déficits» provoqués par la pandémie de Covid dans les chiffres de participation aux cours.

Cours de formation à la conduite d'événement majeur

Un groupe de travail opérant sous la houlette du chef de projet et inspecteur sapeurs-pompiers de Lucerne s'est chargé du travail herculéen de repenser complètement, pendant plusieurs années, le format de cours éprouvé «Conduite d'événement majeur». Durant le cours des cadres de juin, la nouvelle conception a passé avec succès la première épreuve décisive, sous le regard critique des futurs coachs de classe. Le cours sera désormais organisé conjointement par les sapeurs-pompiers, la police et les services sanitaires sous la direction de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Magglingen BE a été choisi comme site de cours en toute conscience et pour plusieurs raisons. D'une part parce que cette localité se trouve à la frontière linguistique franco-alsacienne et reflète donc la diversité des langues de nos participants. D'autre part parce que le cours bénéficie de l'infrastructure

formidable et complète du centre de formation de l'Office fédéral du sport (OFSP). Le cours a suscité un tel intérêt que toutes les personnes intéressées n'ont pas pu y participer malgré l'augmentation de la taille des classes. Au total, 96 personnes issues de la police, des services sanitaires, des corps de sapeurs-pompiers, des organisations de protection civile ainsi que des états-majors civils ont suivi le programme de haut niveau, qui comportait des exercices dans les quatre cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure. Les retours des participants et de l'état-major juste après le cours étaient tous positifs voire très positifs. Si nous laissons un instant la modestie de côté, nous pouvons même affirmer que certains votes traduisaient un réel enthousiasme. Toutefois, nous prêtons également une oreille attentive aux critiques, dont nous tenons compte en intégrant maintenant les suggestions et modifications dans le cadre du développement du cours.



Auteur
Matthias Roth



Cours de base

La CSSP est fière d'avoir pu former 97 instructeurs l'année dernière. Ces hommes et ces femmes motivés et soigneusement formés sont maintenant à la disposition des instances des sapeurs-pompiers et de leurs propres corps de sapeurs-pompiers pour la formation de leurs collègues. En collaboration avec les états-majors, le chef des cours apporte constamment de nouvelles améliorations aux contenus des formations et au programme des cours de base. Des leçons et des processus ont également pu être optimisés en 2022 grâce à des discussions intensives et engagées. Les retours des chefs de classe et des futurs instructeurs indiquent déjà des effets très positifs. Le programme de formation remanié a été très apprécié lors des quatre cours de base.

CFC Étape 3

Après plus de six ans, la troisième étape des cours de formation complémentaire (CFC) a pris fin. Le programme de formation a pu se dérouler quasiment sans changement durant toute cette période, ce qui témoigne de l'investissement formidable du groupe de travail durant la phase d'élaboration. Un petit nombre de participants ont suivi cette étape pour la deuxième fois, ce qui a été interprété et vécu de différentes manières. La réussite ou l'échec d'un cours dépend de nombreux facteurs. Si les instructeurs jouent un rôle important, les participants eux-mêmes constituent également un facteur déterminant. C'est un facteur aux effets particulièrement manifestes dans le cas des cours de formation complémentaire. À partir de 2023, l'étape 3 sera remplacée par le CFC Étape 4. Le système de formation complémentaire connaîtra alors une modification importante en adoptant une structure modulaire.

QUALITY LABEL

Le Quality Label de la CSSP vise à garantir l'harmonisation à l'échelle fédérale ainsi que l'assurance-qualité continue des formations initiales et complémentaires des sapeurs-pompiers. Le grand nombre d'inscriptions aux certifications initiales et audits de recertification enregistrées en 2022 constitue une contribution essentielle à la réalisation de ces objectifs.

Après des conditions difficiles durant la pandémie de Covid, l'élan dynamique perceptible à l'occasion des audits des formations Air Zermatt AG s'est également manifesté dans le nombre d'inscriptions aux cours. En 2022, 15 cours au total ont été inscrits à une certification initiale ou un audit de recertification, parmi lesquels 5 procédures de certification ont pu être clôturées avec succès. Les 10 autres procédures prendront fin en 2023.



Auteure
Carina Grossenbacher

Certifications initiales

Cours de base et de formation complémentaire I proposés par Air Zermatt AG pour les interventions des sapeurs-pompiers en hélicoptère

Les cours s'adressent aux sapeurs-pompiers, notamment aux chefs de groupe et aux chefs d'intervention. Les cours sont consacrés notamment à la sécurité lors du travail avec des hélicoptères, aux possibilités de transport et de chargement du matériel des sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux besoins et aux expériences en matière de tactique d'intervention. Durant les deux journées de cours, les audits ont été réalisés sur place par notre auditeur, et ont été axés sur la transmission d'un savoir pertinent pour les sapeurs-pompiers associé à un volet pratique adapté. Les exigences de la CSSP ont été pleinement satisfaites. Le comité de certification a décidé d'attribuer le Quality Label de la CSSP à ces cours.

Toutes nos félicitations pour leur réussite à l'audit!

Audits de recertification

Les premiers audits de recertification ont eu lieu l'an dernier. Nos auditeurs se sont concentrés sur le développement des contenus pertinents ainsi que l'infrastructure et l'organisation des formations initiales et complémentaires. Dans ce cadre, la mise en œuvre des suggestions que nous avons formulées lors des certifications initiales a fait l'objet d'une attention particulière. Les trois cours sont toujours conformes au standard de qualité de la CSSP et ont par ailleurs intégré à leurs processus didactiques les remarques que nous avons émises lors des premiers audits. C'est pourquoi le comité de certification prolonge de 5 ans la durée de validité des certificats.

» **ISC - Cours de conduite Route de l'International Fire Academy**

» **Cours Connaissances de base de la formation bicantonale des sapeurs-pompiers BL/BS**

» **Cours de formation d'instructeurs sapeurs-pompiers proposé par l'assurance immobilière de Soleure**

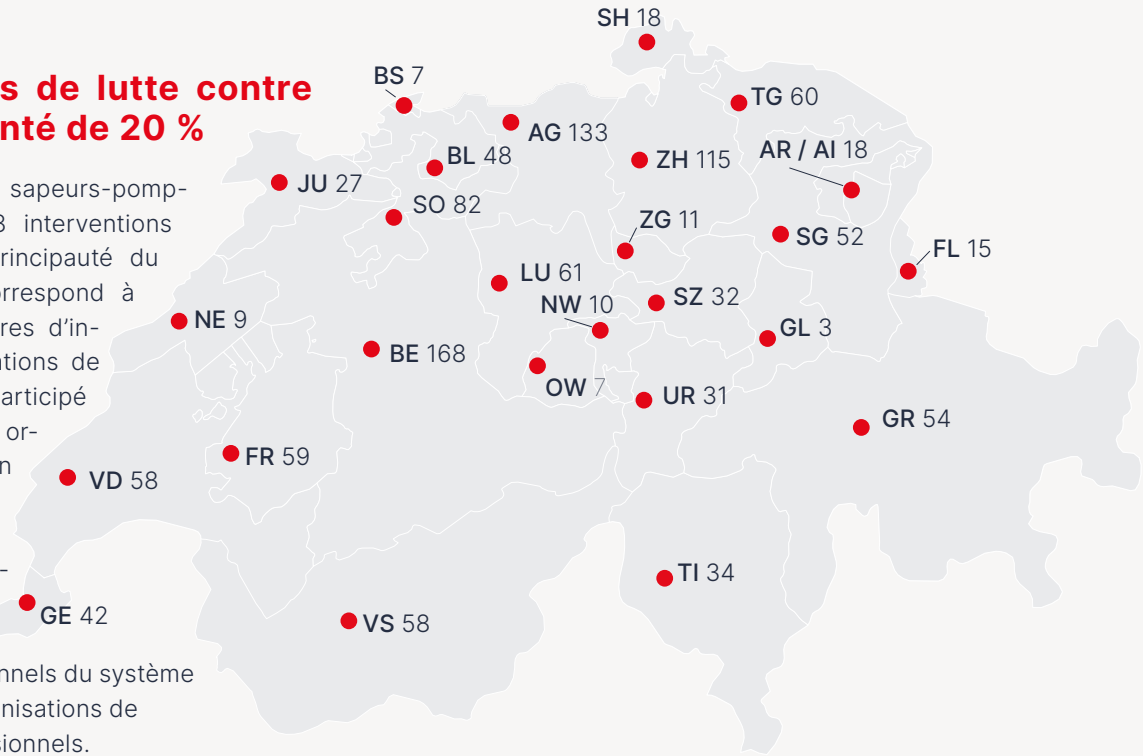
L'intégration de nos suggestions d'amélioration et les retours tout à fait positifs de nos clients nous confirment que le Quality Label de la CSSP apporte sa contribution à l'harmonisation et l'assurance-qualité dans le système de formation en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.



STATISTIQUE DES SAPEURS-POMPIER

Les interventions de lutte contre le feu ont augmenté de 20 %

En 2022, les corps de sapeurs-pompiers ont effectué 79'058 interventions en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein, ce qui correspond à un total de 858'490 heures d'intervention. 1'212 organisations de sapeurs-pompiers ont participé à ces interventions (18 organisations de moins qu'en 2021). Parmi ces organisations figurent également, outre les casernes de sapeurs-pompiers locales, 174 organisations de sapeurs-pompiers professionnels du système de milice ainsi que 17 organisations de sapeurs-pompiers professionnels.



Effectifs en 2022

En 2022, les organisations de sapeurs-pompiers réunissaient au total 78'400 personnes. Comparé à l'année précédente, une perte de 1'393 personnes a été enregistrée dans les effectifs, ce qui correspond aux variations habituelles.

AG	10'590	OW	740
AR/AI	1'144	SG	4'153
BE	9'658	SH	1'326
BL	2'176	SO	3'710
BS	464	SZ	1'756
FR	3'678	TG	4'007
GE	1'761	TI	1'372
GL	572	UR	1'485
GR	3'876	VD	4'685
JU	941	VS	4'450
LU	5'380	ZG	1'023
NE	832	ZH	6'950
NW	1'025	FL	646

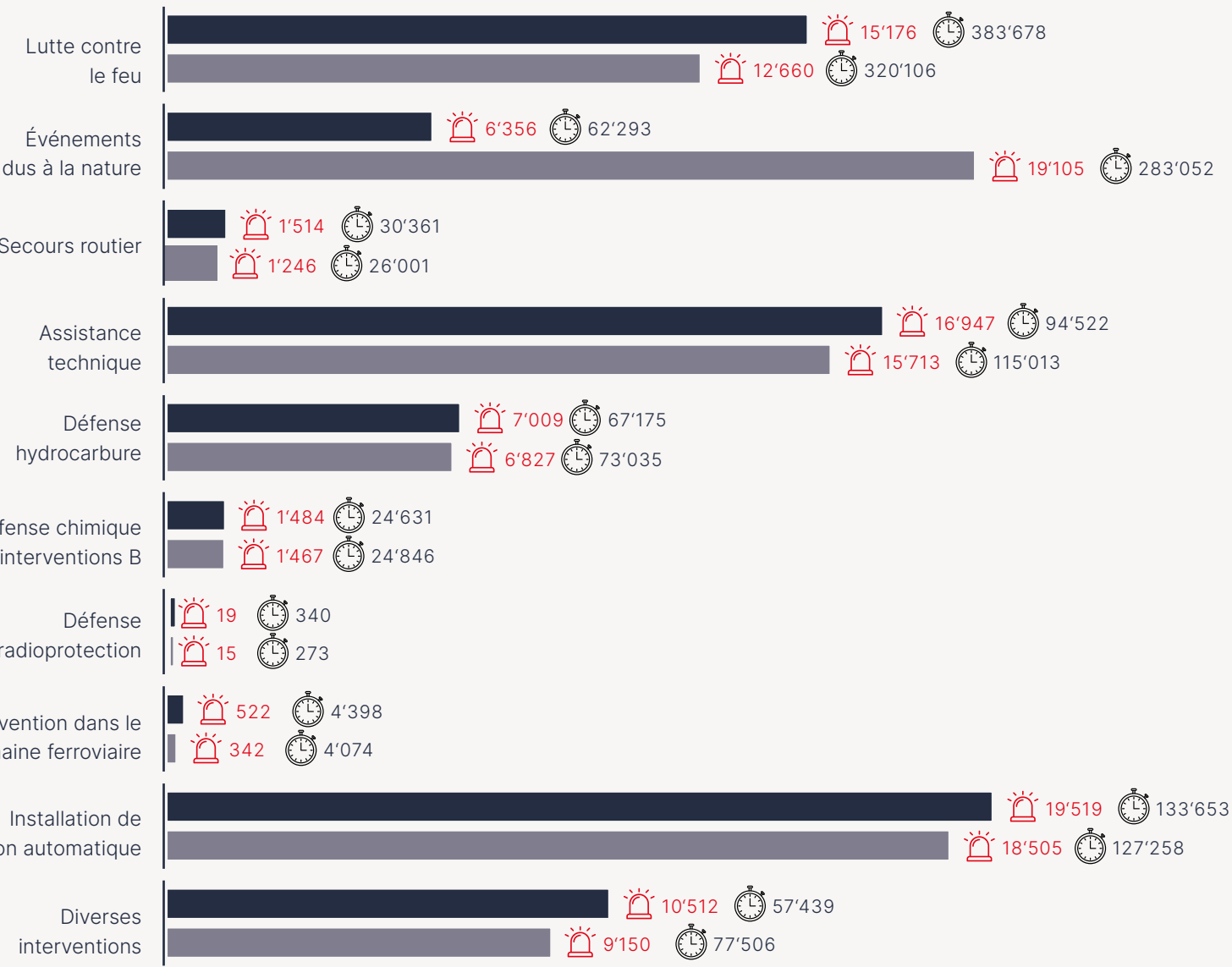
Le nombre de femmes a continué d'augmenter, pour passer de 8'579 en 2021 à 8'964 en 2022.

11 %



15'176 interventions – un record dans la lutte contre le feu

Sur les dix dernières années, les 15'176 interventions de lutte contre le feu réalisées en 2022 marquent un record. Comparé à l'année précédente, les interventions dans ce domaine ont augmenté de 20 % en 2022 (+2'516). En revanche, le nombre d'interventions déclenchées par des alarmes a diminué de 7 % par rapport à l'année précédente. Le recul des phénomènes naturels, nécessitant moins d'interventions (12'749 interventions de moins qu'en 2021), en est la cause première.



nombre d'intervention heures d'intervention

- Total nombre d'interventions 2022 : 79'058, Total heures d'intervention 2022 : 858'490
- Total nombre d'interventions 2021 : 85'164, Total heures d'intervention 2021 : 1'051'566

Assurance sapeurs-pompiers

Au total, 179 cas de sinistres ont été déclarés en 2022 (contre 214 en 2021). Cela correspond à une baisse de 16 % par rapport à l'année précédente. Les cas d'accidents, d'assurance de biens ou d'assurance casco ont connu les plus fortes baisses.



Conclusion

Chaque année, la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) collecte des données auprès des instances cantonales des sapeurs-pompiers et de la principauté du Liechtenstein pour établir ses statistiques des sapeurs-pompiers. Les statistiques complètes peuvent être consultées à la page: www.feukos.ch

CHIFFRES ET FAITS

Le compte annuel 2022 de la CSSP se termine sur une note très positive. Af-
fichant un total de CHF 3'385'653 (2021: CHF 4'110'997) de recettes contre un to-
tal de CHF 2'991'524 (2021: CHF 3'869'356) de dépenses, il dégager un excédent
de recettes de CHF 394'130 (CHF 152'489 de plus que l'année précédente). Le
résultat est donc supérieur de CHF 331'212 au budget, qui prévoyait un excédent
de recettes de CHF 62'918. L'excédent sera inscrit au capital propre, qui s'élevait
à CHF 1'237'670 au 31.12.2022.

Compte de résultat

En CHF	2022	2021
Prestations de services	5'000	5'000
Contributions des cantons	1'870'000	1'870'000
Domaine des cours	1'210'639	1'902'000
Financement spécial des projets	150'000	185'000
Ventes de règlements	84'743	105'030
Certification CSSP QL	36'848	9'000
Autres recettes	240	10'548
Réductions de recettes	-	-97
Recettes extraordinaires/hors période	28'182	24'515
Total des recettes	3'385'653	4'110'997
Prestations de services/traductions	71'118	106'215
Charges de personnel du secrétariat général	1'053'862	1'320'944
Charges d'exploitation du secrétariat général	482'678	614'131
Coûts du domaine des cours	784'609	1'221'819
Charges de personnel tiers	258'157	373'159
Dépenses pour les projets	211'427	84'168
Coûts des règlements et manuels	75'848	88'981
Coûts de certification CSSP QL	1'425	7'507
Amortissements de mobilier et d'équipements	52'400	52'431
Dépenses extraordinaires/hors période	-	-
Total des dépenses	2'991'524	3'869'356
Jahresergebnis	394'130	241'641



Auteure
Tamara Sigrist

Bilan au 31.12

En CHF	2022	2021
Actif circulant	1'448'911	1'242'941
Valeurs immobilisées	169'200	621'787
Total des actifs	1'618'111	1'864'728
Capital externe	380'441	803'188
Capital propre	1'237'670	1'061'541
Total des passifs	1'618'111	1'864'728

Conclusion

La CSSP perçoit chaque année auprès des instances cantonales des sa-
peurs-pompiers et de la Principauté du Liechtenstein des contributions sur la
base d'une clé de répartition définie (contribution de base de 20% et contribu-
tion de 40% chacune en fonction du nombre de sapeurs-pompiers et de la popula-
tion). Le profit étant alloué au capital propre, la plage supérieure de ce dernier est
dépassée en moyenne sur les trois dernières années. C'est pourquoi les instances
cantonales des sapeurs-pompiers et la Principauté du Liechtenstein bénéficieront
en 2023 d'un remboursement unique s'élevant à environ CHF 540'000 au total.

CHANGEMENT DE PERSONNEL AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



À la fin 2022, l'assistante dans le domaine des cours a quitté le secrétariat général pour se consacrer à de nouveaux défis.

Nous avons pu trouver un successeur en la personne de **Valérie Dumont** avant la fin de l'année. Déjà initiée pendant quelques jours à ses tâches en décembre 2022, elle a pris officiellement ses fonctions le 3 janvier 2023.

Impressum

Copyright © by
Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP

Images
Pompieri Locarno, Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP

Conception
Dito. designs by Ladanie

Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP
Christoffelgasse 6
3011 Berne

www.feukos.ch